



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

Partenaire officiel de la Commission tennis

Règlement du

Championnat de France Individuel.



Règlement du Championnat de France Individuel.

1.0 : Définition.

Le championnat de France Individuel est la finale des tournois inclus dans le Circuit France Open (C.F.O.) réunissant :

- 8 joueurs qualifiés pour le Championnat de France de la 1^e série.
- 8 joueurs qualifiés pour le Championnat de France de la 2^e série.
- 8 joueurs qualifiés pour le Championnat de France de la 3^e série.
- 8 joueurs qualifiés pour le Championnat de France des non - classés.

Et la finale des tournois du Fémina Tennis Tour (F.T.T) réunissant

- 6 joueuses qualifiées pour le Championnat de France Féminin

1.1 : Participation.

Le Championnat de France individuel est ouvert à tout joueur et joueuse régulièrement licencié à la Fédération Française Handisport et à la Fédération Française de Tennis, résidant sur le territoire Français et répondant aux critères énoncés aux articles 2.1; 2.2 et 2.3.

2.0 : Qualification des participant(e)s.

2.1 : Championnats de la 1^e série.

Au lendemain du dernier tournoi du C.F.O., les 4 premiers joueurs de la première série, au classement * du C.F.O. de simple seront qualifiés directement + 4 wild cards attribuées par la Commission tennis.

En cas d'égalité à la 4^e place :

- Le joueur disposant du meilleur classement fédéral sera qualifié.
- Entre deux joueurs disposant du même classement fédéral, celui qui aura participé à plus de tournois du C.F.O. dans la saison sera qualifié.
- S'il y a encore égalité à ce niveau, le joueur ayant fait dans un tournoi du C.F.O., la meilleure performance sera qualifié.

2.2 : Championnats de la 2^e et de la 3^e série.

Au lendemain du dernier tournoi du C.F.O., les 8 premiers joueurs dans chaque catégorie, au classement * du C.F.O. de simple seront qualifiés.

En cas d'égalité à la 8^e place :

- Le joueur disposant du meilleur classement fédéral sera qualifié.
- Entre deux joueurs disposant du même classement fédéral, celui qui aura participé à plus de tournois du C.F.O. dans la saison sera qualifié.
- S'il y a encore égalité à ce niveau, le joueur ayant fait dans un tournoi du C.F.O. la meilleure performance sera qualifié.

* Le classement est établi en fonction des 5 meilleurs résultats sur tous les tournois joués.

2.3 : Championnat des non classés.

Au lendemain du dernier tournoi du C.F.O., les 8 premiers joueurs non classés du classement des joueurs non classés seront qualifiés.

Le classement est établi en fonction de tous les résultats des matchs de simple joués en 2 sets gagnant sur tous les tournois joués dans la saison.

En cas d'égalité à la 8^e place :

- Le joueur qui aura participé à plus de tournois sera qualifié.
- S'il y a encore égalité à ce niveau, le joueur ayant fait dans un tournoi la meilleure performance sera qualifié.

2.4 : Championnat féminin.

Au lendemain du dernier tournoi du F.T.T., les 4 premières joueuses du classement* du CFO des joueuses seront qualifiées directement + 2 wild cards attribuées par la Commission tennis.

Le classement est établi en fonction de tous les résultats des matchs de simple joués en 2 sets gagnant sur tous les tournois du F.T.T. joués dans la saison.

En cas d'égalité à la 4^e place :

- La joueuse disposant du meilleur classement fédéral sera qualifiée.
- Entre deux joueuses disposant du même classement fédéral, celle qui aura participé à plus de tournois du C.F.O. dans la saison sera qualifiée.
- S'il y a encore égalité à ce niveau, la joueuse ayant fait dans un tournoi du C.F.O., la meilleure performance sera qualifiée.

* Le classement est établi en fonction des 5 meilleurs résultats sur tous les tournois joués.

3.0 : Forfaits.

En cas de forfait d'un joueur(se) qualifié(e), le joueur (se) placé (e) immédiatement en suivant (en position de 1^{er} remplaçant(e)) dans le classement de la catégorie concernée sera qualifié(e) et ainsi de suite si un deuxième forfait était connu.

Si, un forfait se déclarait alors que le tirage au sort du tableau a déjà été réalisé, il n'y aura pas de remplaçant(e) et les joueurs (ses) positionnés(es) dans la poule de qualification du joueur(se) concerné(e) seront déclaré vainqueur.

4.0 : Déroulement du Championnat.

4.1 : Tableaux.

4.1.0 : Championnats messieurs.

La compétition se déroulera en 2 poules de 4 joueurs avec 2 joueurs qualifiés par poules pour les ½ finales.

Les joueurs non-qualifiés pour les ½ finales joueront (en fonction de leur classement dans leur poule de qualification) les matches qui détermineront le classement final du championnat de la 5^e à la 8^e place.

Les 2 joueurs éliminés des ½ finales joueront un match pour déterminer la 3^e/4^e place.

4.1.1 : Championnat dames.

La compétition se déroulera en 2 poules de 3 joueuses avec 2 joueuses qualifiées par poules pour les ½ finales.

Les 2 joueuses éliminées des ½ finales joueront un match pour déterminer la 3^e/4^e place. Les 2 joueuses n'étant pas qualifiées pour les ½ finales joueront un match pour déterminer la 5^e et la 6^e place.

4.2 : Placement des joueurs.

4.2.1 : Championnats messieurs:

4.2.1.1 : Championnat 1^e Série messieurs:

Les joueurs seront positionnés dans les poules **en fonction de leur classement fédéral** de la manière suivante :

Le joueur N°1 sera placé dans la Poule A; le joueur N°2 sera placé dans la Poule B.

Les joueurs suivants seront tirés au sort par paire : le 3^e avec le 4^e
le 5^e avec le 6^e
le 7^e avec le 8^e

4.2.1.2 : Championnat 2^e et 3^e Série messieurs:

Les joueurs seront positionnés dans les poules **en fonction de leur position dans le classement final du CFO** de la manière suivante :

Le joueur N°1 sera placé dans la Poule A; le joueur N°2 sera placé dans la Poule B.

Les joueurs suivants seront tirés au sort par paire : le 3^e avec le 4^e
le 5^e avec le 6^e
le 7^e avec le 8^e

le premier tiré sera placé dans la Poule A, le second dans la Poule B.

4.2.2 : Championnats dames:

Les joueuses seront positionnées dans les poules **en fonction de leur classement fédéral** de la manière suivante :

La joueuse N°1 sera placée dans la Poule A; la joueuse N°2 sera placée dans la Poule B.

Les joueuses suivantes seront tirées au sort par paire : la 3^e avec la 4^e
le 5^e avec le 6^e.

La première tirée au sort sera placée dans la Poule A, la seconde dans la Poule B.

5.0 : Détermination des qualification par poules :

Les places dans les poules de qualification seront déterminées de la manière suivante :

Seront pris en compte pour déterminer les classements par poules :

1) Le nombre de matchs gagnés.

2) En cas d'égalité de matchs gagnés entre deux joueurs (es):

C'est le résultat direct enregistré entre les deux joueurs(es) concerné(e)s qui les départagera.

3) En cas d'égalité de matchs gagnés entre plus de deux joueurs(ses), interviendront dans l'ordre en tenant compte de toutes les rencontres jouées dans la poule :

a) La meilleure différence manches gagnées / manches perdues.

puis :

b) La meilleure différence jeux gagnés / jeux perdus.

A chaque passage, en cas d'égalité entre 2 joueurs, seule la confrontation directe entre ces 2 joueurs(ses) déterminera le classement dans la poule.

Si il subsistait une égalité à l'issue du décompte de la meilleure différence jeux gagnés / jeux perdus, il serait effectué un tirage au sort entre les joueurs (ses) concerné(e)s afin de déterminer les qualifiés.

5.0.1 : Qualification pour les demi-finales :

A l'issu des poules de qualifications les joueurs et joueuses qualifiés seront disposés de la manière suivante :

1^{er} de la Poule A sur la ligne 1.

1^{er} de la Poule B sur la ligne 4.

2^e de la Poule A sur la ligne 3

2^e de la Poule B sur la ligne 2

5.1 : Forfait au cours du déroulement des matches de poule:

Si un joueur était déclaré forfait ou déclarait forfait pour un des matchs de poule à laquelle il devait participer, il sera automatiquement éliminé de la qualification pour les demi-finale du championnat.

5.2 : Abandon au cours d'un match de poule :

Si pour raison médicale (blessure, maladie) un joueur venait à abandonner au cours d'un des matchs de la poule à laquelle il participe pourra être autorisé à jouer les rencontres qu'il lui reste à effectuer seulement après avis favorable du médecin mandaté par l'organisation pour le championnat qui attesterait que le joueur concerné peut jouer en pleine possession de ses moyens.

6.0 : Déroulement des rencontres.

Tous les matchs se dérouleront au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans les 3 manches.

L'ordre des matchs se déroulera selon le planning adressé à l'avance au comité d'organisation du tournoi par la Direction Technique. Cependant pour des raisons techniques inhérentes à la bonne organisation de la manifestation, certains horaires de matchs pourront être modifiés.

